

Terrain judiciaire

Marseille et de Paris, ont adressé, le 18 novembre dernier, un courrier à la FFR et à la LNR, annonçant qu'ils comptent déposer, en début d'année, « une action en responsabilité » à l'encontre de ces deux instances devant le tribunal administratif de Paris.

« Le système judiciaire français est différent de l'anglo-saxon », rappelle Foucauld Prache. « Au Royaume-Uni, c'est une *class action*, une action de groupe. Ce n'était pas possible en France, on n'a pas d'équivalent. En France, on attaque la FFR et la LNR, qui sont des entités publiques, en tant qu'émanation du ministère des Sports. On aura une action de droit public, donc devant les tribunaux administratifs. Il y aura des recours individuels qui seront déposés pour chacun des joueurs. Après, on verra comment on peut faire pour essayer de lier toutes ces affaires. »

Mieux détecter et prévenir

L'avocat pointe clairement du doigt les défaillances de la fédération internationale dans son traitement des commotions cérébrales. « World Rugby se base sur des recommandations du CISG (Concussion In Sport Group) pour établir ses règles. Mais l'indépendance des membres du CISG est contestée depuis longtemps. L'un des membres éminents de cette instance, le Dr Paul McCrory, vient de démissionner parce qu'il a été accusé de plagiat », lance-t-il. « Tous les articles qu'il publiait sur le sujet, on pense qu'il les a récupérés d'autres personnes. Il y a aussi des problèmes de conflits d'intérêts : les membres de cette instance étaient payés par des fédérations sportives. Cela n'a pas empêché World Rugby, la Ligue et la Fédération françaises de se baser sur leurs recommandations. »

De leur côté, les deux instances du rugby français font pour l'instant profil bas et ont seulement réagi via un communiqué : « La FFR, la LNR et World Rugby travaillent sur ces questions depuis des années avec le plus grand sérieux. La démarche des joueurs, depuis longtemps lancée devant d'autres instances, est d'ordre juridique. La FFR et la LNR prennent acte de cette démarche et y donneront les suites qu'elles jugeront légitimes. » Contactée par nos soins, la LNR n'a pas souhaité réagir.

L'actualité continue d'être régulièrement marquée par les affaires de commotions. La dernière en date : celle du troisième-ligne de Clermont, Alexandre Lapandry, champion de France en 2010 et 2017. Souffrant de « séquelles à vie » après des commotions, l'ancien international (13 sélections), qui avait participé au Grand Chelem des Bleus en 2010, a été contraint de raccrocher les crampons à 33 ans, après avoir été licencié le 22 novembre. Il a décidé de déposer quatre plaintes au pénal contre son ancien club. Le président auvergnat Jean-Michel Guillon a démenti « vigoureusement les allégations infondées » de son ancien joueur. Sauf que cette affaire fait tache. L'ASM est une nouvelle fois accusée de « mise en danger de la vie d'autrui » : en février 2019, le Canadien Jamie Cudmore avait déjà attaqué son ancien club après avoir subi trois commotions en seulement deux semaines en 2015.

De son côté, World Rugby ne néglige pas ce problème et travaille sur plusieurs pistes pour mieux détecter et prévenir les commotions. La fédération internationale a notamment lancé des expérimentations sur le suivi oculaire et les protège-dents connectés afin de mesurer les impacts et prévenir les blessures. En attendant, les cas continuent de se multiplier. Parmi eux, celui du deuxième ou troisième-ligne du Racing 92, Bernard Le Roux. Fin septembre, l'international tricolore (47 sélections) a été arrêté pour six mois. Sans savoir si, à 33 ans, il pourra rejouer. Son coéquipier et ami Wenceslas Lauret, qui avait été contraint de marquer une pause de trois mois en 2013, met en garde : « Il ne faut pas se croire indispensable, avoir peur de perdre sa place dans l'équipe ou cacher les choses. Car une fois que le cerveau a brûlé, il n'y a plus rien à faire... »

ALGÉRIE

Une année difficile pour les médias libres

La fermeture de Radio M et l'arrestation de son directeur signent une fin d'année sombre pour la liberté de la presse. « El Watan » est à deux doigts de la fermeture et l'autocensure règne en maître.



MOATZ AYAD
CORRESPONDANTE À ALGER

L'année 2022 s'achève en Algérie par un brusque tomber de rideau pour la liberté de la presse, après la fermeture pour le moins spectaculaire, le 24 décembre, des locaux d'un des derniers médias restés encore libres, Radio M, et l'arrestation, le jour même, de son directeur, Ihsane El-Kadi. Radio M qui fait partie, avec le site Maghreb Emergent, de l'agence Interface Médias, était en effet le seul média à continuer à donner encore la parole aux opposants, en défiant une censure de plus en plus pesante.

Cette décision semble d'autant plus incompréhensible que le pouvoir commençait à donner l'impression de lâcher du lest à travers, notamment, les mesures de largesse annoncées au profit des derniers journalistes détenus dans le sillage des arrestations visant les activistes du mouvement de protestation du 22 février 2019.

Aucune explication officielle n'a été fournie, à ce jour, concernant cette décision, alors que le journaliste a été placé sous mandat de dépôt le jeudi 29 décembre, après avoir passé quatre jours dans une caserne des services de sécurité sur les hauteurs de la capitale. Même la presse locale n'y a fait aucune allusion, signe que, dans les rédactions algéroises, les réflexes d'autocensure sont toujours de mise. Cela dit, l'onde de choc s'est largement répandue sur les réseaux sociaux où l'on s'interroge sur les raisons de cet acharnement contre les derniers prés carrés de la presse indépendante. La brutalité avec laquelle s'est déroulée la mise au pas de Radio M a indigné jusque dans le camp où l'on ne partage pas forcément sa ligne éditoriale. « Un journaliste en détention, c'est le signe d'un échec pour tout un pays », a posté Abed Charef, ancien chroniqueur de cette radio.

Dans les médias pro-gouvernementaux, on loue la volonté du pouvoir à lutter contre la « subversion », mais tout le monde a compris que les déci-

deurs veulent tout simplement museler la presse libre. Car cette interdiction de Radio M vient après la fermeture – décidée par son patron sur instigation du pouvoir – du quotidien *Liberté*, alors qu'*El-Watan*, autre gros titrage de la presse indépendante, soumis à de fortes pressions fiscales et dont les avoirs sont gelés par les autorités, lutte désespérément pour sa survie.

Des « influenceurs » qui font l'opinion

Interrogé par *Le Soir*, Lahouari Addi, sociologue exilé et fin observateur de la scène algérienne, estime que l'arrestation d'Ihsane El-Kadi « indique un état d'affolement chez les décideurs qui ont peur d'un journaliste ». L'universitaire dénonce le recours à des formes « illégales », en rappelant la mise sous scellés des bureaux de Radio M par des individus qui ne relèvent d'aucun corps de sécurité habilité à opérer ce genre de perquisition. Le mystère demeure entier, selon lui, sur cette affaire.

Il faut dire que la liberté de la presse était déjà, avant ce énième coup de boutoir, réduite à peau de chagrin. La presse traditionnelle a, depuis longtemps, cédé face à une foultitude d'« influenceurs » qui, aujourd'hui, font l'opinion en Algérie.

Cette chape de plomb sur la presse libre survient au moment où des dizaines de sites, nouvellement agréés, attendent avec appréhension les nouvelles dispositions de la loi sur l'information. Selon ce qui a fuité, à travers des journalistes, la nouvelle législation prévoit un durcissement, à tous les niveaux, du métier de la presse : un retrait immédiat d'agrément et des amendes allant jusqu'à 1 million de dinars en cas de contravention.

A cela s'ajoute le blocage, depuis 2020, d'une kyrielle de sites tels que *TSA*, *Le Matin d'Algérie*, *Algeriepart* ou encore *Algeriepatriotique*, de l'ex-ministre de la Défense, le général Khalid Nezzar, qui, pourtant, soutient la politique actuelle du pouvoir. Une situation surréaliste qui ne doit plus surprendre dans l'Algérie d'aujourd'hui.

Radio M était le seul média à continuer à donner la parole aux opposants.

© PHOTO NEWS.

Un journaliste en détention, c'est le signe d'un échec pour tout un pays

Abed Charef

Ancien chroniqueur de Radio M



soins s'ils souffrent de lésions cérébrales. Nous voulons mettre les instances dirigeantes face à leurs responsabilités : qu'elles reconnaissent qu'il y a un lien entre les chocs répétés à la tête et les lésions neurologiques permanentes. Il faut ensuite qu'elles prennent des mesures pour protéger les joueurs et qu'elles soutiennent ceux qui sont blessés. Pour toutes ces institutions, ce qui se passe est un véritable tremblement de terre. »

« Je me sentais sombrer dans la folie »

Cette judiciarisation de la question des commotions rappelle l'affaire qui avait secoué les Etats-Unis avec le football américain. En 2012, pas moins de 4.500 anciens joueurs, mais aussi les femmes et les enfants de certains, avaient lancé une plainte collective contre la National Football League (NFL), qu'ils accusaient d'avoir dissimulé les risques à moyen et long terme des commotions cérébrales. La puissante ligue américaine avait alors accepté de verser aux victimes un montant record d'un milliard d'euros. « Les sommes en jeu dans le rugby pourraient également être très importantes », souligne Richard Boardman.

Désormais, c'est l'ensemble des pays majeurs de la planète ovale qui sont touchés par ces plaintes. Logiquement, la France n'est pas épargnée. D'anciens joueurs viennent de lancer une procédure contre la Fédération française (FFR) et la Ligue (LNR). Parmi la vingtaine d'anciens joueurs et joueuses ayant évolué dans les championnats français entre 2003 et 2022, figurent les internationaux canadiens Jamie Cudmore (Clermont), néo-zélandais Carl Hayman (Toulon) et gallois Alix Popham (Brive). On retrouve également deux Français : le talonneur amateur Quentin Garcia (Chambéry qui évolue en Nationale, la 3^e division) ou la deuxième-ligne de Rennes, Sarah Chlagou. Le récit de cette dernière est glaçant : « Je voulais jouer mais je devenais cinglée tellement j'avais mal tout le temps. Le nombre de fois où j'ai pétié les plombs à l'entraînement, où j'ai terminé en pleurs dans ma voiture... » Les crises de colère se multiplient. « J'avais l'impression de me transformer en Hulk, je me sentais sombrer dans la folie », ajoute-t-elle.

Nino Arnaud et Foucauld Prache, avocats respectivement au barreau de